

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

13538 St Rémy de Provence

Date de convocation :

16 février 20212

Nombre :

- de conseillers en exercice : 29

- de présents : 28

- de représenté : 1

- de votants : 29

N°2022-11

Le Maire certifie que le compte

rendu de cette délibération

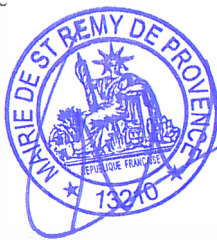
a été affiché à la porte de

la mairie et transmis en

sous préfecture le :

24 FEV. 2022

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301007-20220222-2022-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHERUBINI.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, BALLIT, BELLEMERE-DIASSY, BODY-BOUQUET, CHERUBINI, CLAPIER, COLOMBET, DORISE, FAVERJON, GARCIA, JODAR, MARIN, MARTIN, MAURON, MEINHARD, MILAN, MISTRAL, MONTAGUT, NEGRE, OULET, PLAUD, RAMAGE, ROGER, ROUSSI-PLANCHE, ROYER-HERVET, SALADIN, SALVATORI, THOMAS, WILDE,
Formant la majorité des membres en exercice

Absent représenté : M. BOUTERIN représenté par M. THOMAS

Secrétaires de séance : Mmes DORISE et SALVATORI

N°2022-11

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)-
Désignation d'un délégué du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire, Président expose à l'Assemblée qu'elle doit désigner un délégué pour la représenter au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Monsieur le Maire propose : Yves FAVERJON

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner M. Yves FAVERJON comme délégué du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour 6 abstentions (M. THOMAS, Mme SALVATORI, M. MAURON, Mme BELLEMERE-DIASSY, Mme ROYER-HERVET, M. BOUTERIN),

- **DESIGNE** M. Yves FAVERJON comme délégué du Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Hervé CHERUBINI.

